



COUR D'APPEL DE PARIS  
Premier Président

CA/NBDR/AF  
Adm 17.10.1995

Paris, le 10 octobre 2017

La première présidente de la cour d'appel de Paris

à

Mesdames et Messieurs les présidents des compagnies d'experts

**Objet** : Modification de l'adressage des demandes de réinscription sur le ressort du tribunal de grande instance de Paris pour 2018

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une modification de l'adresse de réception des demandes de réinscription des experts dépendant du tribunal de grande instance de Paris pour l'année 2018.

En effet, en raison du déménagement du tribunal de grande instance au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement l'information suivante :

***« La demande de réinscription doit impérativement être adressée, en un exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, au service des experts : Cour d'appel de Paris - Service des experts - 34 Quai des Orfèvres 75055 PARIS Cedex 01 ».***

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération très distinguée.

Chantal Arens